



RCS : AUXERRE

Code greffe : 8901

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de AUXERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1995 B 00082

Numéro SIREN : 400 915 799

Nom ou dénomination : AQUINOX

Ce dépôt a été enregistré le 28/07/2017 sous le numéro de dépôt 1373

GREFFE 89.01

RCS AUXERRE

N° GESTION

95082

28 JUL 2017

1373

AQUINOX

Société par actions simplifiée au capital de 30 000 euros

Siège social : 7 Rue de Rome

ZA des Macherins, 89470 MONETEAU

400 915 799 RCS AUXERRE

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 23 JUIN 2017**

L'an deux mille dix-sept,

le VINGT-TROIS JUIN,
A 8 Heures 30,

Les associés de la Société AQUINOX se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, dans les locaux de la Société SJB, Société d'Avocats, 43 Rue du Clos à AUXERRE (Yonne), sur convocation faite par le Président à chaque associé.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque associé participant à l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel qu'en qualité de mandataire.

L'assemblée est présidée par Monsieur Louis GUYON, en sa qualité de Président de la Société.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Renouvellement des mandats des Commissaires aux Comptes.

QUATRIEME RESOLUTION

Les mandats du Cabinet MORIZE AUDIT, Commissaire aux Comptes titulaire, et de Monsieur Jean-Luc PAUPERT, Commissaire aux Comptes suppléant, étant arrivés à expiration, et après avoir constaté que la Société n'avait pas dépassé deux des trois seuils légaux et réglementaires imposant la désignation d'un Commissaire aux Comptes titulaire et d'un Commissaire aux Comptes suppléant pendant les deux exercices précédant l'expiration des mandats, l'Assemblée Générale décide de ne pas procéder à la désignation de Commissaires aux Comptes.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Extrait certifié conforme
M. Louis GUYON, Président

